

Numéro	DL220329-KK02	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Décisions budgétaires	
Objet	Approbation du compte administratif 2021	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 30 juin 2022 à l'Illiade

L'an deux mil vingt-deux le trente juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire ; approbation du compte administratif 2021 sous la présidence de Monsieur Serge SCHEUER, adjoint au Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire (sorti pour le vote), SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Sylvie SEIGNEUR ayant donné procuration à Madame Isabelle HERR
- Monsieur Yvon RICHARD ayant donné procuration à Monsieur Hervé FRUH
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Marie-Josée FRUH
- Madame Dominique MASSÉ-GRIESS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Emmanuel BACHMANN ayant donné procuration à Madame Bénédicte LELEU
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT
- Monsieur Rémy BEAUJEU

Nombre de conseillers présents pour le vote :	27
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation et affichage :	24 juin 2022
Date de publication délibération :	6 juillet 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	6 juillet 2022

Numéro	DL220329-KK02	1/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Est présenté par Monsieur le Maire, le compte administratif de l'exercice 2021 dont la balance générale des comptes est arrêtée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2021	DBM2021_01	DBM2021_02	AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2021	COMPTE ADMINISTRATIF 2021
DEPENSES REELLES	24 560 060,00	2 000 000,00	50 000,00	26 610 060,00	23 102 367,48
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	85 000,00		-26 000,00	59 000,00	48 275,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 602 360,00	400 000,00	-119 000,00	5 883 360,00	5 093 974,78
012 - CHARGES DE PERSONNEL	13 210 000,00		815 000,00	14 025 000,00	13 993 826,35
022 - DEPENSES IMPREVUES		1 000 000,00		1 000 000,00	0,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 169 600,00	500 000,00	-570 000,00	5 099 600,00	3 545 256,48
66 - CHARGES FINANCIERES	440 000,00			440 000,00	391 975,96
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 100,00	100 000,00	-50 000,00	103 100,00	29 058,91
DEPENSES D'ORDRE	2 865 340,00	0,00	0,00	2 865 340,00	2 940 765,09
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	615 340,00			615 340,00	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 250 000,00			2 250 000,00	2 940 765,09
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 425 400,00	2 000 000,00	50 000,00	29 475 400,00	26 043 132,57

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2021	DBM2021_01	DBM2021_02	AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2021	COMPTE ADMINISTRATIF 2021
RECETTES REELLES	27 425 400,00	2 000 000,00	50 000,00	29 475 400,00	30 521 355,10
013 - ATTENUATION DE CHARGES	466 500,00			466 500,00	385 756,43
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 247 500,00			1 247 500,00	1 063 543,84
73 - IMPOTS ET TAXES	21 289 400,00			21 289 400,00	21 570 389,59
74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	3 746 000,00			3 746 000,00	3 765 320,05
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	670 000,00			670 000,00	891 215,22
76 - PRODUITS FINANCIERS	4 000,00			4 000,00	3 299,40
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00		50 000,00	52 000,00	841 830,57
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (n-1)	0,00	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	0,00	270,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00		0,00	270,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27 425 400,00	2 000 000,00	50 000,00	29 475 400,00	30 521 625,10
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021					4 478 492,53

Numéro

DL220329-KK02

Matière

7.1.Finances locales - Décisions budgétaires

2/34

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2021		Restes à réaliser 2020 sur 2021		DBM 2021-01		Autorisations budgétaires 2021		COMPTE ADMINISTRATIF 2021	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	SECTION D'INVESTISSEMENT	12 706 200,00	9 840 860,00	997 891,48	0,00	17 882 108,52	-1 905,76	31 586 200,00	9 838 954,24	6 706 029,08	1 423 127,80
	OPERATIONS REELLES										
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		350 000,00					0,00	350 000,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 000,00	580 000,00					12 000,00	580 000,00		1 117 890,74
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT							0,00	0,00		303 839,00
16	EMPRUNT D'EQUILIBRE		7 858 660,00				-1 905,76	0,00	7 856 754,24		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 443 500,00	2 200,00					1 443 500,00	2 200,00	1 441 961,34	1 398,06
20	IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	432 000,00		58 500,71		500 000,00		990 500,71	0,00	227 659,83	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	212 440,00		50 389,83		200 000,00		462 829,83	0,00	54 749,47	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 127 260,00		455 017,78		2 800 000,00		5 382 277,78	0,00	1 215 020,27	
22	IMMOBILISATION RECUES EN AFFECTATION	50 000,00						50 000,00	0,00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	904 000,00		352 783,54		12 291 342,52		13 548 126,06	0,00	582 587,66	
23	ECRITURES D'INVENTAIRE	4 000,00	1 050 000,00			372 766,00		376 766,00	0,00	350 000,00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			9 500,00				9 500,00	0,00		
200906	MAISON DE L'ENSEIGNEMENT ET PRATIQUE DES ARTS			14 888,82				19 888,82	0,00		
201401	REHABILITATION ET EXTENSION EM LIXENBUHL	5 000,00									
201402	ECOLE ELEMENTAIRE LIBERMANN	5 796 000,00						5 796 000,00	0,00	2 526 298,00	
201901	HALL DE SPORT	1 120 000,00		40 022,80				1 160 022,80	0,00	45 749,20	
201902	POLE PETITE ENFANCE			2 880,00		50 000,00		52 880,00	0,00	14 640,00	
201904	TRIBUNE VESTIAIRES SCHWEITZER			13 908,00		1 200 000,00		1 213 908,00	0,00		
202101	EQUIPEMENT SPORTIF SCHLOSSMATT	100 000,00						100 000,00	0,00		
202102	STAKE PARC	500 000,00						500 000,00	0,00	30 883,31	
202103	HOTEL DE POLICE					468 000,00		468 000,00	0,00	216 480,00	
	RESULTATS REPORTEES ET AFFECTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 881 905,76	0,00	18 881 905,76	0,00	18 881 905,76
001	SOLDES D'EXECUTION (N-1)						15 816 202,41	0,00	15 816 202,41		15 816 202,41
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE						3 065 703,35	0,00	3 065 703,35		3 065 703,35
	OPERATIONS D'ORDRE	90 000,00	2 955 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	2 955 340,00	11 240,96	2 951 736,05
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		615 340,00					0,00	615 340,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 250 000,00					0,00	2 250 000,00	270,00	2 940 765,09
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	90 000,00	90 000,00					90 000,00	90 000,00	10 970,96	10 970,96
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	12 796 200,00	12 796 200,00	997 891,48	0,00	17 882 108,52	18 880 000,00	31 676 200,00	31 676 200,00	6 717 270,04	23 256 769,61
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021										16 539 499,57

Numéro	DL220329-KK02	3/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

Après présentation des résultats et discussion,

Il est proposé au Conseil Municipal :

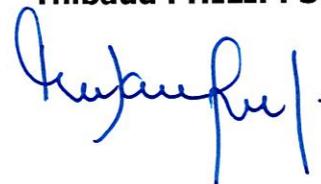
- **d'approuver le compte administratif 2021, et ce en dehors de la présence de Monsieur le Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Les comptes sont présentés en parfaite concordance avec le compte de gestion 2021 établi par le comptable.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

- Pour :** **24** SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée
- Contre :** **6** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice
- Abstentions :** **3** GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

**Pour extrait conforme
Le Maire
Thibaud PHILIPPS**



RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Conseil Municipal du 30 juin 2022

SOMMAIRE :

- I. Grands équilibres budgétaires et synthèse des résultats
- II. Structure et analyse des écritures budgétaires 2021
- III. Fiscalité
- IV. Annuité de la dette et frais financiers
- V. Principaux ratios financiers

PREAMBULE

Ce rapport présente le compte administratif afférent au dernier exercice et conforme au compte de gestion produit par le comptable public. Il traduit l'exécution du budget communal en recettes et en dépenses.

La présentation du compte administratif constitue toujours un moment important dans le cycle budgétaire puisqu'il permet de :

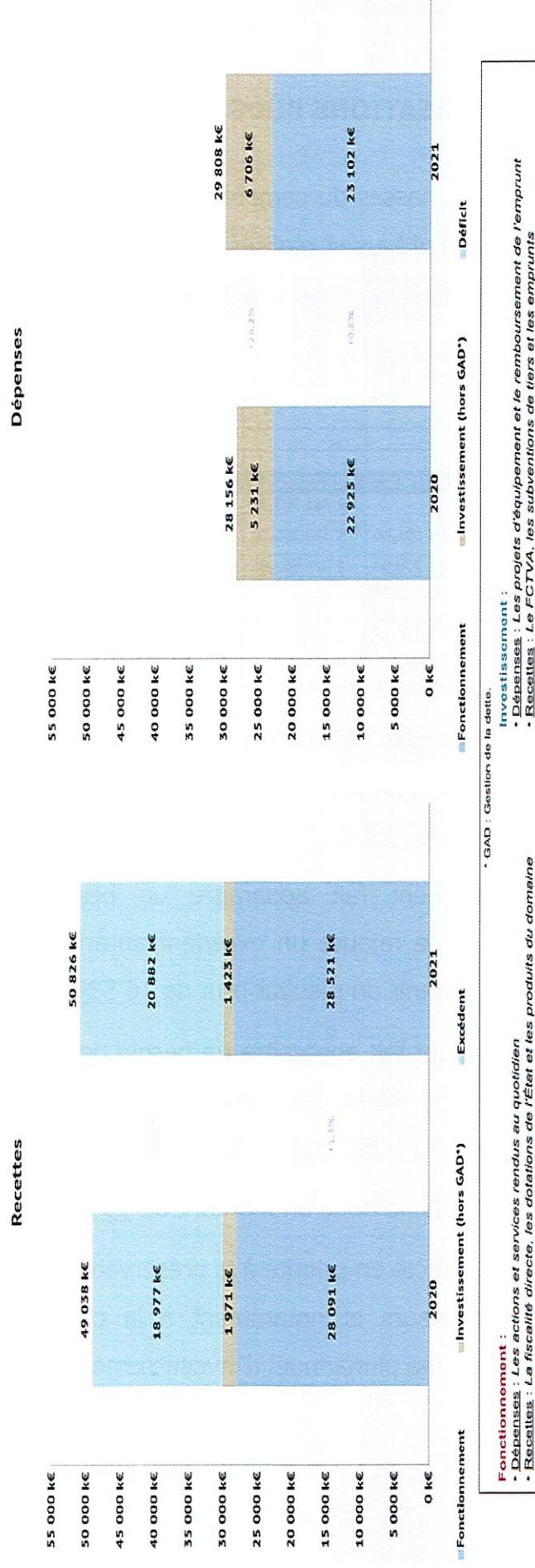
- comparer les réalisations des crédits aux prévisions,
- dégager les résultats de clôture de l'exercice et de déterminer les restes à réaliser,
- prévoir les éventuels besoins d'adaptation de la prospective au regard des évolutions de tendance constatées et du comportement des principaux indicateurs financiers de la Ville.

Afin de permettre une meilleure lecture et de donner à la gestion municipale toute la transparence souhaitée, le compte administratif fait l'objet d'un rapport de présentation détaillé qui intègre notamment les informations de la stratégie de gestion et de la dette.

Numéro	DL220329-KK02	5/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

I. GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES ET SYNTHESE DES RESULTATS

Le compte administratif 2021 affiche un montant cumulé (fonctionnement et investissement) de 29 808 k€ en dépenses (28 156 k€ en n-1) et de 50 826 k€ en recettes (49 038 k€ en n-1).



Résultat cumulé 2021 hors incidence des restes à réaliser d'investissement 2021 sur 2022 : 21 018 k€ (50 826 k€ - 28 808 k€) (20 882 k€ en n-1)

Résultat cumulé 2021 avec incidence des restes à réaliser d'investissement 2021 sur 2022 : 19 239 k€ (21 018 k€ - 1 779 k€) (19 884 k€ en n-1)

A. PREVISIONS, REALISATIONS BUDGETAIRES ET RESULTAT DE CLOTURE 2021

Par section, les grandes masses du compte administratif 2021 se présentent, en mouvements budgétaires prévus et réalisés, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2021			2020		
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté		2 000 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
Budget primitif	26 810 060,00	27 425 400,00		25 723 130,00	27 024 000,00	
Réalisations	26 043 132,57	28 521 625,10	2 478 492,53	25 024 871,68	28 090 575,03	3 065 703,35
Taux de réalisation	97%	104%		97%	104%	
Résultat brut			4 478 492,53			5 065 703,35
Restes à réaliser			-			-
Résultat net			4 478 492,53			5 065 703,35
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté		18 881 905,76	18 881 905,76		16 976 758,94	16 976 758,94
Budget primitif + Restes à réaliser N-1 / N	13 794 091,48	4 322 200,00		16 422 318,49	7 255 200,00	
Réalisations	6 717 270,04	4 374 863,85	- 2 342 406,19	9 250 237,92	8 089 681,39	- 1 160 556,53
Taux de réalisation	49%	101%		56%	112%	
Résultat brut			16 539 499,57			15 816 202,41
Restes à réaliser N / N+1	1 778 732,71	-	- 1 778 732,71	997 891,48	-	- 997 891,48
Résultat net			14 760 766,86			14 818 310,93
Résultat net cumulé			19 239 259,39			19 884 014,28

A fin 2021, la section de fonctionnement dégage un excédent brut de 2 478 492,53 € auquel se rajoute l'excédent antérieur reporté de 2 000 000 € soit un résultat net de 4 478 492,53 €.

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 2 342 406,19 €, auquel se rajoute un excédent antérieur reporté important de 18 881 905,76 € pour obtenir un résultat brut de 16 539 499,57 €.

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement des restes à réaliser de 1 178 732,71 €. Après prise en compte de cet élément, le résultat net d'investissement s'élève à 14 760 766,86 €.

Le résultat net cumulé affiche donc un montant de 19 239 259,39 €.

Ce résultat devra être affecté en priorité à la préservation des équilibres financiers pour les exercices ultérieurs et notamment à la couverture des besoins de financement du programme pluriannuel d'investissement sur le mandat.

B. DECOMPOSITION DES OPERATIONS REELLES ET DES OPERATIONS D'ORDRE

Les réalisations 2021 se décomposent en opérations réelles et en opérations d'ordre.

Les opérations réelles donnent lieu à encaissements et décaissements. Les opérations d'ordre (amortissements par exemple) sont réalisées sans mouvement de fonds et sont équilibrées en recettes et en dépenses.

MONTANTS REALISES 2021	RESULTATS 2020 REPOTES	REALISATIONS 2021 HORS RESULTATS 2020 REPOTES		DONT OPERATIONS D'ORDRE		DONT OPERATIONS REELLES		RESTES A REALISER 2021 sur 2022	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	18 881 905,76	6 717 270,04	4 374 863,85	11 240,96	2 951 736,05	6 706 029,08	1 423 127,80	1 778 732,71	-
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 000 000,00	26 043 132,57	28 521 625,10	2 940 765,09	270,00	23 102 367,48	28 521 355,10	-	-
TOTAL GENERAL	20 881 905,76	32 760 402,61	32 896 488,95	2 952 006,05	2 952 006,05	29 808 396,56	29 944 482,90	1 778 732,71	-
SOLDE ANNUEL RECETTES - DEPENSES			136 086,34						
RESULTAT BRUT			21 017 992,10						
RESULTAT NET									19 239 259,39

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à **2 940 765,09 €** (2 099 531,52 € en n-1). Elles trouvent leurs contreparties en recettes d'ordre d'investissement et se composent des éléments suivants :

Compte 675 : Sortie d'éléments d'actif du patrimoine lors de cessions : 128 069,98 € (25,62 € en n-1).

Compte 6761 : Différences sur réalisations positives transférées en investissement (plus-values sur cession) : 620 655,02 € (35 055,84 € en n-1)

Compte 6811 : Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles : 2 192 040,09 € (2 064 450,06 € en n-1)

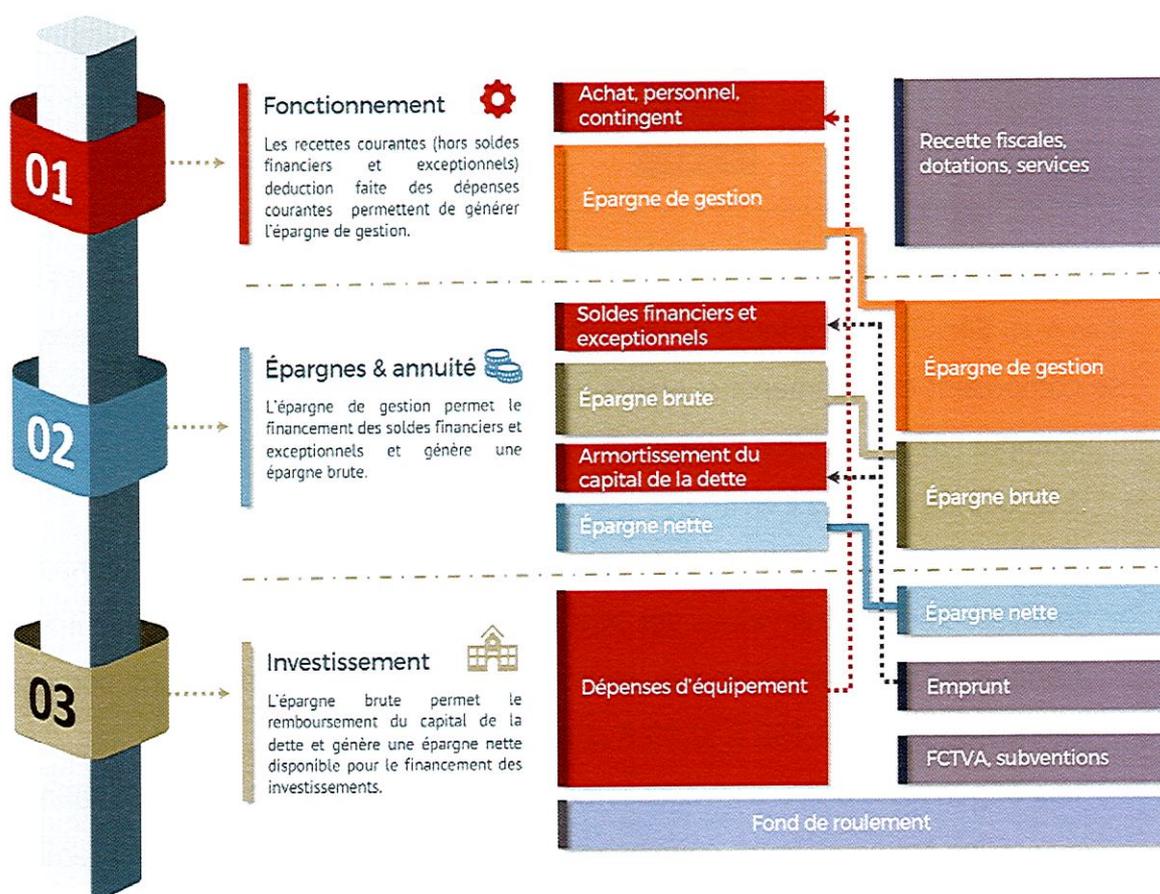
Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à **11 240,96 €** (50 200,59 € en n-1). Elles trouvent leurs contreparties en recettes d'ordre d'investissement et de fonctionnement. Elles sont constituées de la contrepassation d'avances forfaitaires dans le cadre de l'opération « Ecole Libermann » à hauteur de 10 970,96 € et de la comptabilisation d'une moins-value de cession à hauteur de 270 €.

Numéro	DL220329-KK02	8/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

C. VUE D'ENSEMBLE DES NIVEAUX D'ÉPARGNE DE LA VILLE (CA 2020 ET CA 2021)

Afin de mieux appréhender la situation financière de la Ville au 31/12/2021, il est important de présenter les différents niveaux d'épargne de la Ville en fin d'exercice et leurs évolutions par rapport à 2020.

Le schéma ci-dessous permet de présenter les modalités de calcul de l'épargne de gestion, de l'épargne brute, de l'épargne nette ainsi que le fonds de roulement de l'exercice.



Numéro	DL220329-KK02	9/34
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Tableau synthétique des grands équilibres financiers, que sont l'épargne de gestion, l'épargne brute, l'épargne nette et le résultat de clôture selon les modalités de calcul vu précédemment – Exercices 2020 et 2021

	CA 2020	CA 2021	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période
ÉQUILIBRES FINANCIERS			
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	28 090 575 €	28 521 355 €	1,53 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & 78)	27 837 739 €	27 676 225 €	-0,58 %
<i>dont dotations & participations (R74)</i>	4 129 167 €	3 765 320 €	-8,81 %
<i>dont fiscalité directe locale (R731)</i>	13 859 279 €	13 678 240 €	-1,31 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	22 925 341 €	23 102 367 €	0,77 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	22 458 130 €	22 681 332 €	0,99 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	12 597 845 €	13 993 826 €	11,08 %
ÉPARGNE DE GESTION	5 379 609 €	4 994 893 €	-7,15 %
<i>Frais financiers</i>	447 687 €	391 976 €	-12,44 %
<i>Soldes financiers et exceptionnels</i>	198 231 €	67 616 €	-65,89 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	5 130 153 €	4 670 533 €	-8,96 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	5 130 153 €	4 670 533 €	-8,96 %
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	1 408 763 €	1 440 897 €	2,28 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	3 721 390 €	3 229 636 €	-13,21 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	3 721 390 €	3 229 636 €	-13,21 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	3 822 066 €	5 265 131 €	37,76 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (yc cessions, hors dette)	2 005 821 €	2 171 583 €	8,26 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0 €	0 €	
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	18 976 759 €	20 881 905 €	10,04 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	20 881 904 €	21 017 993 €	0,65 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	11 371 671 €	9 930 774 €	-12,67 %

Numéro	DL220329-KK02	10/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

A la lecture du tableau précédent, on constate que l'épargne disponible affiche un montant très satisfaisant de 3 229 636 €. Cet indicateur est toutefois en baisse de par rapport à 2020.

Les éléments contribuant à cette évolution sont la diminution des recettes de gestion à hauteur de - 0,6 %, une augmentation des dépenses de gestion à hauteur de + 1 % et enfin une augmentation du remboursement du capital de la dette à hauteur de + 2,28 %.

Les recettes de gestion (impôts et taxes, dotations et participations, et autres recettes) affichent un montant de **27 676 225 €** en baisse de 161 514 € par rapport à 2020.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » enregistre une baisse de 100 492 € liées à la réduction de la dotation forfaitaire de l'Etat à destination des collectivités locales et une baisse de 54 407,75 € au titre du subventionnement du centre socio-culturel.

Les dépenses de gestion (charges de personnel, charges à caractère général, et autres dépenses de gestion) affichent un montant de **22 681 332 €**, en progression de 223 202 € par rapport à 2020.

Plusieurs chapitres de fonctionnement connaissent une évolution significative comme précisé ci-dessous :

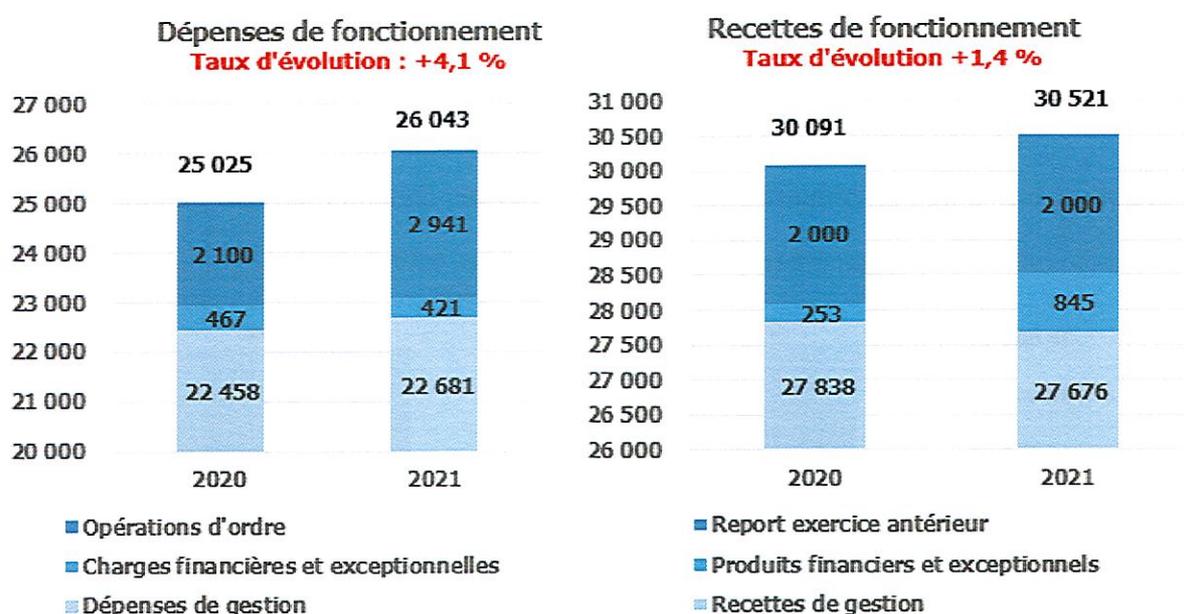
- Augmentation du chapitre 011 « Charges à caractère général » pour un montant de 73 072,10 € enregistrant la hausse du poste « énergie et électricité »,
- Augmentation du chapitre 012 « Charges de personnel » pour un montant de 1 395 981,62 € compensée en grande partie par la baisse du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » pour un montant de - 1 234 297,92,
- Et baisse du chapitre 014 « Atténuation de produits » enregistrant la baisse du fonds de péréquation à destination des collectivités locales à hauteur de - 11 553 €.

Numéro	DL220329-KK02	11/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

II. STRUCTURE ET ANALYSE DES ECRITURES BUDGETAIRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement.



Les recettes de fonctionnement affichent un montant de 30 521 625,10 € dont 30 521 355,10 € d'opérations réelles et 270 € d'opérations d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement affichent un montant de 26 043 132,57 € dont 23 102 367,48 € (22 925 340,16 € en n-1) d'opérations réelles et 2 940 765,09 € d'opérations d'ordre (2 099 531,52 € en n-1).

Soit un résultat de fonctionnement 2021 de 4 478 492,53 € (5 065 703,35 € en n-1).

Numéro	DL220329-KK02	12/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

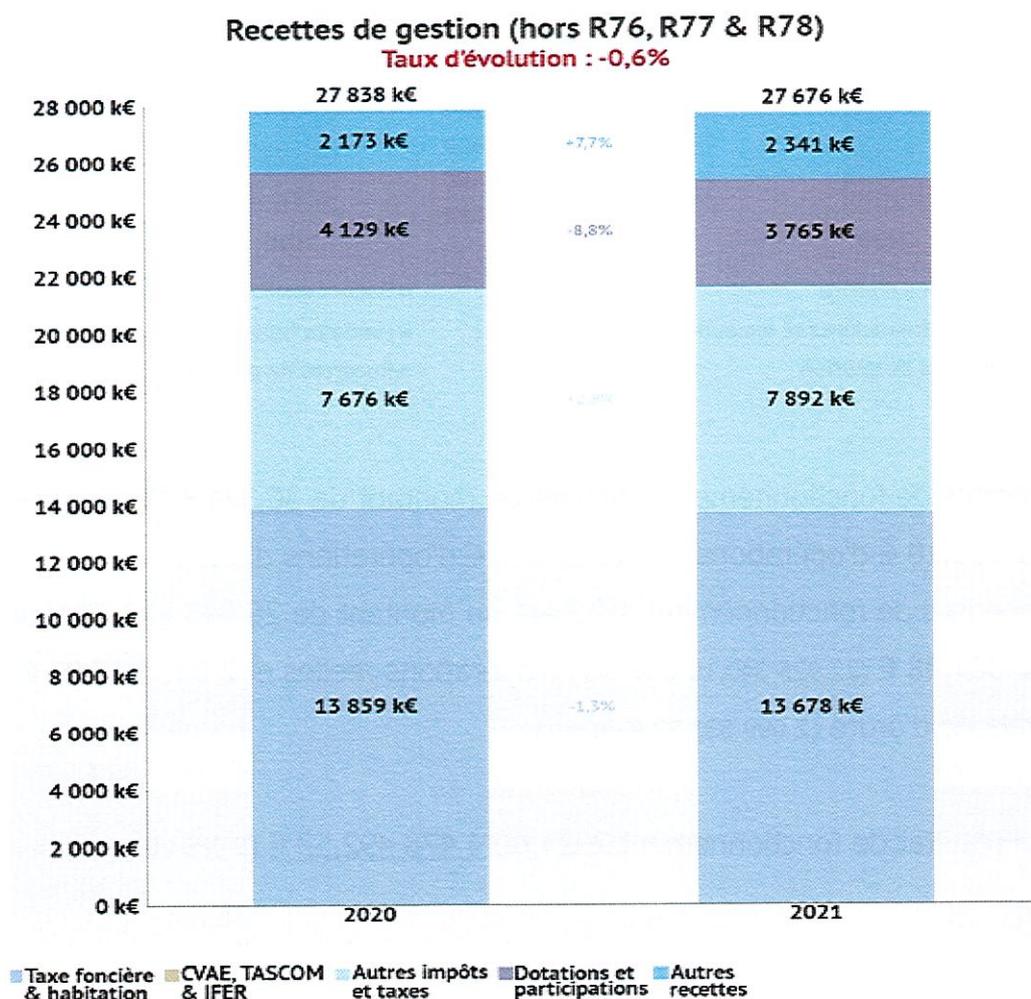
1. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la section de fonctionnement se composent des éléments suivants :

- les contributions ménages, les autres impôts et taxes, les dotations et participations et les autres recettes regroupées sous la dénomination « *recettes de gestion* » pour 27 676 225,13 € (27 837 739,32 € en n-1),
- les produits financiers et recettes exceptionnelles pour 845 129,97 € (252 835,71 € en n-1),
- auxquels vient se rajouter le report de fonctionnement 2020 à hauteur de 2 000 000 € (2 000 000 € en n-1).

a) Recettes de gestion 2021 : 27 676 225,13 €

Le graphique ci-dessous présente les différents postes des recettes de gestion.



(NB : les contributions entreprises sont encaissées par l'Eurométropole)

Détail des différents postes du graphique :

- Impôts directs locaux : 13 678 240 € (13 859 279 € en n-1)
- Autres impôts et taxes : 7 892 149,59 € (7 676 448,22 € en n-1)

Ce poste comptabilise les éléments du chapitre 73 « Impôts et taxes » hors compte 73111 « Impôts directs locaux » selon le détail ci-dessous :

- autres impôts locaux et assimilés : 27 887 €
- attribution de compensation de l'Eurométropole : 5 272 360 €
- dotation de solidarité communautaire : 422 549 €
- taxe sur la consommation finale d'électricité : 480 943,50 €
- taxe additionnelle aux droits de mutation : 1 305 654,42 € (1 095 771,53 € en n-1)
- taxe locale sur la publicité extérieure : 110 991,47 €
- taxes sur les pylônes électriques : 70 227 €
- baux emphytéotiques dont Golf du fort, Golf Club de Strasbourg, Association illkirchoise des parents et amis d'handicapés mentaux, Résidence pour personnes âgées Niederbourg) : 99 664,94 €
- droits de place : 98 936,26 €
- Fonds national de garantie individuelle des ressources au secteur communal (FNGIR) : 2 936 €

- Dotations et participations : 3 765 320,05 € (4 129 167,05 € en n-1)

Le chapitre 74 « dotations et participations » est constitué des recettes suivantes :

- *Etat - Dotation forfaitaire de fonctionnement* : 1 158 907 € (1 259 399 € en n-1)
- *Etat – Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale* : 346 919 €
- *Participations Collectivité Européenne d'Alsace* : 74 832 €
 - Participation école de musique : 20 613€
 - Participation centre socioculturel : 54 219 €
- *Participations Eurométropole* : 104 772 €
 - Participation fonds de concours école de musique : 35 265 €
 - Participation fonds de concours salles de spectacle : 69 507 €

- *Participations d'autres organismes* : 1 213 887,05 €

Ce compte enregistre :

La participation de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) dans le cadre des activités périscolaires, petite enfance, centre socioculturel, CLSH ... pour un montant de 1 052 527,87 € (1 638 231,09 € en n-1)

Autres versements de la CAF : 124 876,52 €

Mécénat culturel : 23 000 €

Remboursement de la CTS dans le cadre de l'entretien du tram : 7 566,82 €

Autres : 5 915,84 €

Se rajoutent d'autres participations pour un montant de 866 003,00 € (160 586,23 € en n-1) réparties de la manière suivante :

- *Compensation exonération taxes foncières* : 778 425 € (479 009 € en n-1 exonération ancienne taxe d'habitation comprise pour 437 724 €)
- *Etat – dotation taxe d'habitation des logements vacants* : 15 817 euros
- *Etat – subvention politique de la ville* : 2 800 €
- *Etat – subvention accompagnement scolarité* : 1 600 €
- *Etat – Participation contrat unique insertion* : 22 049,04 €
- *Etat – FCTVA (partie entretien des bâtiments publics)* : 16 827,74 €
- *Etat – titres sécurisés* : 18 012,50 €
- *Etat – élections* : 9 852,72 €
- *Compensation perte additionnelle des droits de mutation* : 619 €

Numéro	DL220329-KK02	15/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

➤ Autres recettes : 2 340 515,49 € (2 172 845,05 € en n-1)

Les autres recettes regroupent les chapitres 70, 75 et 013.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Le chapitre « Produits des services, du domaine et ventes diverses » affiche un montant de 1 063 543,84 € (938 539,25 € en n-1).

Il est composé :

- des redevances des services périscolaires (accueil périscolaire, restauration scolaire) : 565 774,29 €
- des redevances des services sportifs : 11 640,60 €
- des redevances des services loisirs du Phare de l'Ill : 18 904,44 €
- des redevances du centre de loisirs sans hébergement : 156 744,73 €
- de la redevance de la gravière : 157 300,20 €
- vente d'électricité : 22 411,08 €
- et de recettes diverses (locations diverses, commissions, autres redevances ...) : 130 768,50 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comptabilise un montant de 891 215,22 € (780 627,23 € en n-1).

Il se compose des deux éléments suivants :

- Revenus des immeubles : 178 290,64 € (101 429,39 € en n-1)
(Redevances d'occupation des gymnases, locations de salles, loyers : Crèche de l'Ill, Crèche collective des Vignes, Crèche familiale, Halte-Garderie)
- Produits divers de gestion courante : 712 924,58 € (679 197,84 € en n-1)
Détail des principaux éléments :
Récupération de charges société publique locale L'illiade : 369 150,18 €
Remboursement des soins effectués par le centre de soins : 105 684,15 €
(78 615,42 € en n-1)
Vente de certificats d'économie d'énergie : 29 654,65 € (néant en 2020)
Récupération de charges diverses activités (logements...) : 176 686,25 €
(92 477,22 € en n-1)

Numéro	DL220329-KK02	
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	16/34

Remboursement frais médiathèque : 31 749,35 €

Chapitre 013 : Atténuations de charges

Le chapitre 013 comptabilise un montant de 385 756,43 €. Les atténuations de charges sont constituées de remboursements sur charges de personnel (charges de sécurité sociale, rémunérations, cessations progressives d'activités) et du remboursement de la part agents des tickets restaurant pour un montant de 172 476 €.

b) Chapitre 76 et chapitre 77 : 845 129,97 €

Les autres recettes de fonctionnement incluent les écritures des produits financiers et exceptionnels comme indiqué ci-dessous :

➤ Chapitre 76 – Produits financiers

Dividendes ÉS Energies Strasbourg : 3 299,40 €

➤ Chapitre 77- Produits exceptionnels

Ce chapitre d'un montant de 841 830,57 € (249 044,91 € en n-1) est constitué des éléments suivants :

- libéralités reçues au Parc Friedel : 2 090,09 €
- apurement des rattachements sur exercices antérieurs : 7 344,76 €
(140 123,49 € en n-1)
- produits exceptionnels remboursement de sinistres : 82 233,55 €
- mainlevée de retenue de garantie : 1 707,17 €
- produits de cessions d'immobilisations : 748 455 € (35 081,46 € en n-1)

dont :

Cession de parcelles situées route du Neuhof : 700 000 €

Cession de véhicules : 42 797 €

Cessions diverses : 5 658 €

Numéro	DL220329-KK02	17/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

2. DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

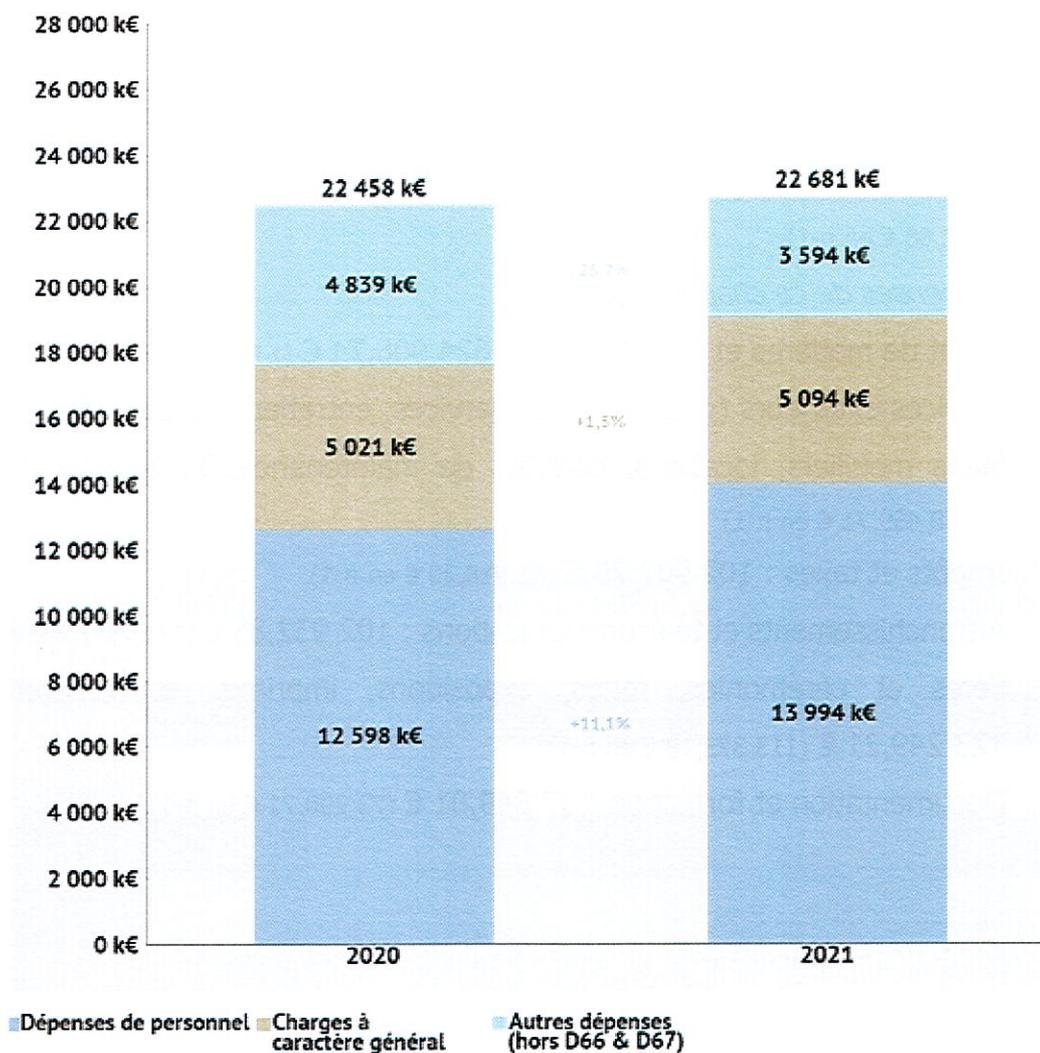
Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 23 102 367,48 €, sont constituées de dépenses de gestion pour 22 681 332,61 € et des charges financières et charges exceptionnelles pour 421 034,87 €.

a) Dépenses de gestion : 22 681 332,61 €

Les dépenses de gestion incluent le chapitre 012 « charges de personnel », le chapitre 011 « charges à caractère général » et un poste « autres dépenses » dont le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » et le chapitre 014 « atténuation de produits ».

Dépenses de gestion (hors D66, D67 & D68)

Taux d'évolution : +1,0%



Numéro	DL220329-KK02	18/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

Détails des différents postes du graphique :

- Chapitre 012 – Dépenses de personnel : 13 993 826,35 € (12 597 844,73 € en n-1)

Les dépenses de personnel comptabilisent un montant de 13 993 826,35 € sur 2021.

Les charges de personnel nettes, déduction faite des remboursements sur rémunération comptabilisés au chapitre 013 « Atténuations de charges », s'élèvent à 13 608 069,92 € (12 144 166,16 € en n-1).

Les charges de personnel nettes servent de base de calcul au ratio « charges de personnel par habitant ».

Ratio charges de personnel par habitant : 494 € (442 € en n-1)

Moyenne nationale des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique : 764 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 5 093 974,78 €

Le chapitre « charges à caractère général » affiche un montant de 5 093 974,78 € sur 2021 (5 020 902,68 € en n-1).

Les dépenses de ce chapitre sont :

- ✓ Achat de matières et fournitures : 1 624 906,74 € (1 642 105,92 € en n-1)
- ✓ Services extérieurs (prestations de services, entretien des bâtiments et des biens mobiliers, locations, contrats de maintenance...) : 3 042 134,27 € (2 958 469,71 € en n-1)
- ✓ Impôts et taxes : 102 902,70 € (91 918,20 € en n-1)
- ✓ Affranchissements et télécommunications : 102 932,85 € (141 744,96 € en n-1)
- ✓ Fêtes et cérémonies, foires, expositions, imprimés et publications : 123 249,21 € (113 373,18 € en n-1)
- ✓ Documentation et formation : 97 849,01 € (73 290,71 € en n-1)

➤ Autres dépenses : 3 593 531,48 € (4 839 382,40 € en n-1)

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Ce chapitre d'un montant de 48 275 € (59 828 € en n-1) est constitué du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 affiche un montant de 3 545 256,48 € (4 779 554,40 € en n-1).

Les principaux postes de ce chapitre sont les comptes suivants :

- ✓ Compte 657362 : Subvention au CCAS : 140 000 € (186 500 € en n-1)
- ✓ Compte 6574 : Subventions de fonctionnement : 3 035 157,54 € (4 306 529,50 € en n-1) y compris subventions dans le cadre des délégations de services publics « Petite enfance » et « Société publique locale ».
- ✓ Comptes 653 : Indemnités, frais de missions, cotisations, formation : 310 236,84 € (268 330,52 € en n-1)
- ✓ Comptes 654 : Pertes sur créances : 0 € (7 753,97 € en n-1)
- ✓ Compte 65888 Charges diverses de gestion (Remboursements usagers, loyers) : 11 780,94 € (10 196,32 € en n-1)
- ✓ Compte 6512 : Droits d'utilisation informatique en nuage : 44 964,29 €
- ✓ Compte 6518 : Adhésion label « Villes et villages où il fait bon vivre » : 2 640 €
- ✓ Compte 6558 : Autres contributions obligatoires (Loyer chasse forêt du Neuhof, cotisation foncière Caisse d'assurance-accidents agricole du Bas-Rhin) : 476,87 €

b) Chapitre 66 et chapitre 67 : 421 034,87 € (467 210,35 € en n-1)

➤ Chapitre 66 - Charges financières :

Les charges financières s'élèvent à 391 975,96 €, soit une diminution de 55 710,64 € par rapport à 2020.

L'encours de la dette au 31/12/2021 s'élève à 9 930 773,70 € (11 371 670,96 € en n-1).

Encours de la dette par habitant au 31/12/2021 : 361 € (414 € en n-1)

Moyenne nationale des communes de même strate : 1 011 €

Numéro	DL220329-KK02	20/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

➤ Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

Ce chapitre affiche un montant de 29 058,91 € (19 523,75 € en n-1). Il comporte notamment les remboursements d'activités.

Présentation des dépenses liées à la démarche environnementale :

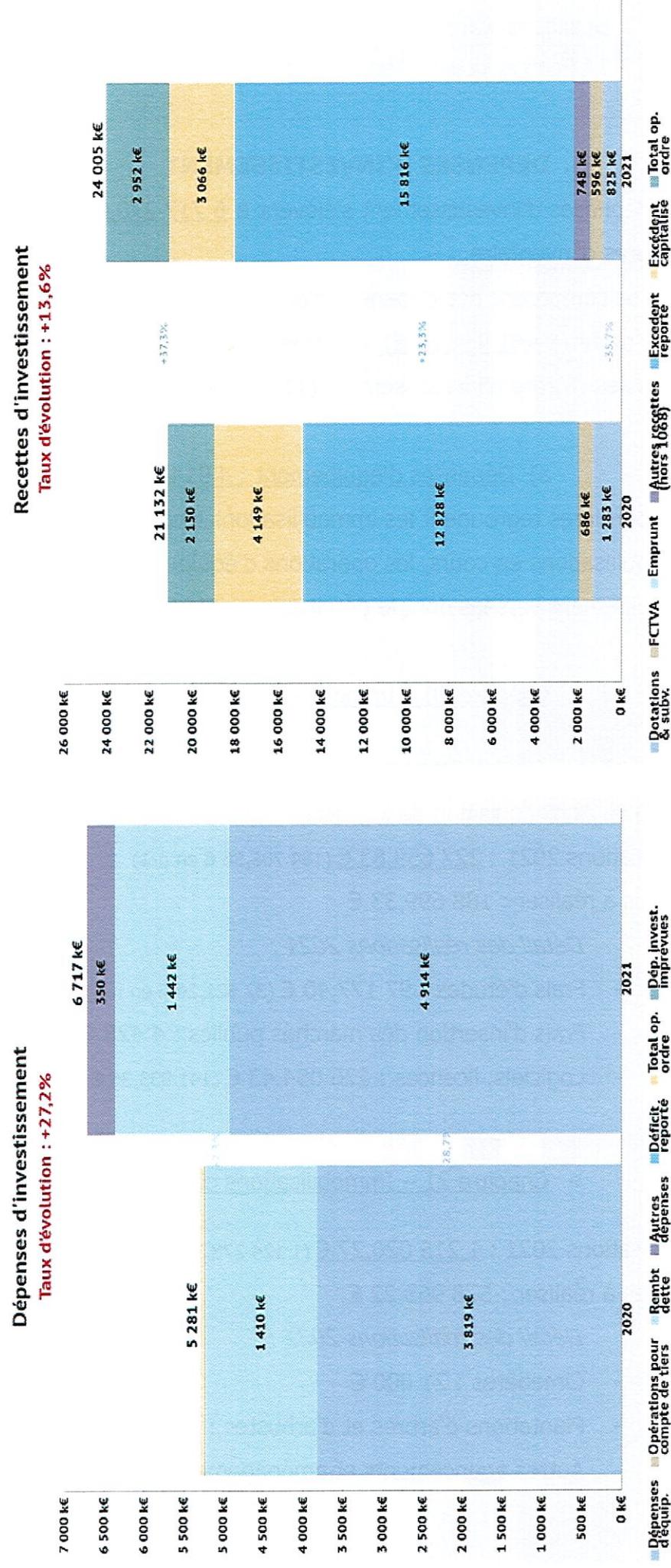
La section de fonctionnement enregistre un montant de 67 606,31 € dont voici le détail :

DDURABLE - DEVELOPPEMENT DURABLE	
PRESTATIONS DE SERVICES ENVIRONNEMENT : Audit interne et formations ISO 14001	13 412,00
RECEPTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE	110,65
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT : filets anti-pigeons Schweitzer	1 366,12
CONTRAT PRESTATIONS DE SERVICE : Contrat entretien essuie-mains, collecte déchets bacs jaunes, collecte bio déchets	12 726,88
Total	27 615,65
ENERGIE - ENERGIE	
PRESTATIONS DE SERVICES ENVIRONNEMENT : Réalisation de diagnostic de performance énergétique	10 464,26
COMBUSTIBLES (plaquettes de bois, Gaz naturel pour véhicule)	15 836,87
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES : Assistance à maîtrise d'ouvrage contrat chauffage, frais hébergement Solarlog	6 168,00
ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS - ENERGIE	7 521,53
Total	39 990,66
Total Fonctionnement	67 606,31

Numéro	DL220329-KK02	21/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le graphe ci-dessous présente la composition des dépenses et des recettes d'investissement. Ont été rajoutés aux recettes d'investissement les produits de cessions des biens immobilisés pour un montant de 748 455 € (35 081,46 € en n-1).



1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 717 270,04 € (5 281 029,07 € en n-1), hors écritures d'inventaire.

Elles se composent des dépenses d'équipement (4 914 067,74 €), du remboursement de la dette (1 441 961,34 €), d'autres dépenses d'investissement (350 000 €) et des dépenses d'ordre d'investissement (11 240,96 €).

a) Dépenses d'équipement : 4 914 067,74 € (3 818 699,74 € en n-1)

Ces dernières regroupent les immobilisations incorporelles et corporelles, les immobilisations en cours, les opérations d'équipement et les subventions d'équipement versées dont le détail est donné ci-dessous :

➤ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (hors opérations)

Le chapitre « Immobilisations incorporelles » est composé de frais d'études à hauteur de 43 % et d'acquisition de logiciels à hauteur de 55 %.

Réalisations 2021 : 227 659,83 € (184 706,56 € en n-1)

Restes à réaliser : 188 699,33 €

Détail des réalisations 2021 :

- Frais d'études : 97 177,40 € (32 621,20 € en n-1)
- Frais d'insertion des marchés publics : 4 428 € (10 152 € en n-1)
- Logiciels, licences : 126 054,43 € (141 933,36 € en n-1)

➤ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (hors opérations)

Réalisations 2021 : 1 215 020,27 € (1 124 278,37 € hors écritures d'inventaire)

Restes à réaliser : 578 963,22 €

Détail des réalisations 2021 :

- Cimetières : 21 000 €
- Plantations d'arbres et d'arbustes : 5 062,17 €
- Autres agencements et aménagements : 94 337,46 €

Numéro	DL220329-KK02	23/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

- Equipements cimetières : 6 688,80 €
- Installations générales et agencements : 56 244,39 € (compte 2135 et 2181)
- Autres réseaux : 4 988,47 €
- Matériel et installations techniques : 383 406,26 € (231 385,52 € en n-1)
- Matériel de transport : 278 907,96 € (333 869,62 € en n-1)
- Matériel de bureau et informatique : 195 012,58 €
- Mobilier : 83 811,44 €
- Autres immobilisations corporelles : 78 920,74 €
- Cheptel : 6 640 €

➤ Chapitre 23 – Immobilisations en cours (hors opérations)

Réalisations 2021 : 582 587,66 € (1 184 487,36 € en n-1)

Restes à réaliser : 282 746,61 €

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » est constitué de l'ensemble des travaux de la collectivité (à l'exception des chapitres opérations) et notamment des travaux sur constructions, des travaux sur terrains, des travaux permettant l'installation de matériel et outillages techniques.

➤ Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

Réalisations : 54 749,47 € (28 223,70 € en n-1)

Restes à réaliser : 95 773,62 €

Numéro	DL220329-KK02	24/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

➤ Chapitres « opérations »

Les programmes votés par opération ont été réalisés à hauteur de 2 834 050,51 € (1 297 003,75 € en n-1).

N° opération	Libellé d'opération	Budget 2021	Réalisations 2021	Solde crédit de paiement 2021 lissé sur exercices suivants	Reste à réaliser 2021 sur 2022
201401	Réhabilitation et extension école maternelle Lixenbuhl	19 888,82	-	-	15 350,04
201402	AP_Ecole élémentaire Libermann	5 796 000,00	2 526 298,00	3 269 702,00	-
201901	Hall des sports	1 160 022,80	45 749,20	-	157 808,40
201902	Pôle petite enfance	52 880,00	14 640,00	-	-
201904	Construction tribune vestiaires Schweitzer	1 213 908,00	-	-	13 908,00
202102	Skate parc	500 000,00	30 883,31	-	437 298,29
202103	Hôtel de police	468 000,00	216 480,00	-	8 185,20
		9 210 699,62	2 834 050,51	3 269 702,00	632 549,93

b) Remboursement de la dette : 1 441 961,34 € (1 409 679,39 € en n-1)

Compte 1641 : Remboursement du capital de la dette en cours : 1 440 897,26 €

Compte 165 : Remboursement des cautions pour les jardins familiaux : 1 064,08 €

c) Autres dépenses d'investissement : 350 000 € (2 449,65 € en n-1)

Compte 2764 « Créances sur personnes de droit privé » : 350 000 €

Il s'agit de la cession des parcelles « route du Neuuhof » pour laquelle la Ville a consenti un paiement échelonné du prix de cession de 700 000 € à savoir 350 000 € lors de la

Numéro	DL220329-KK02	25/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

signature de l'acte en date du 30/04/2021 et le solde au plus tard dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte.

Ce paiement échelonné a fait l'objet de deux écritures en 2021 comme précisé ci-dessous :

- Constatation du produit de cession au compte 775 à hauteur de 700 000 €
- Constatation d'une charge au compte 2764 « Créances sur personnes de droit privé » à hauteur de 350 000 € pour le solde restant à recouvrir.

Cette charge sera annulée en 2022 par la comptabilisation du solde de la cession au crédit du compte 2764.

Présentation des dépenses liées à la démarche environnementale :

La section d'investissement enregistre un montant de 89 948,54 € dont voici le détail :

DDURABLE - DEVELOPPEMENT DURABLE	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT PERS DROIT PRIVE - ENVIRONNEMENT : aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique	24 650,00
INSTALL, MATERIEL OUTILL TECHNIQ - ENVIRONNEMENT	446,40
FRAIS D'ETUDES FERME URBAINE	27 368,40
Total	52 464,80
ENERGIE - ENERGIE	
TRAVAUX BATIMENTS - ENERGIE	6 716,98
TRAVAUX INSTALL MATERIEL OUTILL TECHNIQ - ENERGIE	8 691,25
Total	15 408,23
TRANSP. - PARC ET TRANSPORTS	
INSTALL, MATERIEL OUTILL TECHNIQ - ENERGIE PARC ET TRANSPORTS : véhicule électrique	22 075,51
Total	22 075,51
Total Investissement	89 948,54

Numéro	DL220329-KK02	26/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 24 005 224,61 € (21 097 231,48 € en n-1) avec l'incidence des produits de cessions 2021 à hauteur de 748 455 € (35 081,46 € en n-1).

Or produits de cessions, elles se composent des dotations et subventions (825 379,32 €), du FCTVA (596 350,42 €), d'autres recettes (1 398,06 €), d'excédent reporté (15 816 202,41 €), d'excédent capitalisé (3 065 703,35 €) et d'opérations d'ordre (2 951 736,05 €).

a) Dotations et subventions : 825 379,32 € (1 282 598,22 € en n-1)

Ce poste comporte les éléments suivants :

➤ Compte 10226 : Taxe d'aménagement : 521 540,32 €

(463 459,52 € en n-1)

➤ Chapitre 13 « Subventions d'investissement reçues

Ce chapitre récapitule les subventions d'équipement reçues par la Ville (Etat, Région Grand Est, Collectivité Européenne d'Alsace et autres organismes), pour un montant de 303 839 € (819 138,70 € en n-1).

Numéro	DL220329-KK02	27/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

Détail des subventions d'équipement reçues sur 2021 :

- Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour le projet « Skate Parc » : 30 000 € (total subvention 100 000 €)
- Région Grand Est pour l'extension et la réhabilitation de l'école maternelle Lixenbuhl : 12 000 € (total subvention 120 000 €)
- Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale dans le cadre du plan France Relance : 40 000 € (total subvention 90 000 €)
- Bonus Eco véhicule : 5 000 €
- Collectivité européenne d'Alsace pour le projet « Ecole élémentaire Libermann » : 100 584 € (total subvention 887 020 €)
- Etat - Dotation de soutien à l'investissement local pour la rénovation thermique de l'école maternelle du nord : 116 255 € (total subvention 166 079 €)

b) Autres recettes : 1 398,06 €

Il s'agit de cautionnements reçus dans le cadre de la gestion des jardins familiaux.

c) Excédent reporté des exercices antérieurs : 15 816 202,41 €
(12 827 810,26 € en n-1)

d) Excédent capitalisé : 3 065 703,35 € (4 148 948,68 € en n-1)

Il s'agit de la part du résultat de fonctionnement 2020 affectée à la section d'investissement en 2021.

III. FISCALITE*Récapitulatif des recettes fiscales de la Ville*

	Recettes fiscales 2020	Recettes fiscales 2021
Allocations compensatrices	479 009	778 425
<i>Dont exonération 50% locaux industriels</i>		<i>735 048</i>
Attribution de compensation Eurométropole	5 272 360	5 272 360
Dotation de solidarité communautaire	416 253	422 549
Allocation compensatrice taxe sur les logements vacants (Loi de Finances 2013)	15 817	15 817
Taxe d'habitation sur les résidences principales	6 886 546	
Taxe d'habitation sur les locaux d'habitation non affectés à la résidence principale (résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)		225 720
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6 899 536	12 212 729
Compensation après application du coefficient correcteur		1 162 907
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49 451	54 583
Total recettes fiscales	20 018 972	20 145 090
<i>Evolution en valeurs</i>		<i>126 118</i>
<i>Evolution en pourcentage</i>		<i>0,6%</i>

A partir de 2021, le panier fiscal communal ne comporte plus de produit de taxe d'habitation sur les résidences principales. Seul le produit de taxe d'habitation sur les locaux d'habitation non affectés à la résidences principales est conservé.

En substitution du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes perçoivent dès 2021 la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties.

Le montant de cette dernière n'est pas automatiquement égal au montant de taxe d'habitation perdu. Afin de neutraliser ces écarts, un coefficient correcteur a été mis en place. Ce coefficient, calculé par les services de l'État s'applique et s'appliquera chaque année aux recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties des communes.

Pour Illkirch-Graffenstaden, l'écart entre le montant de taxe foncière départementale et le montant de la taxe d'habitation perdu est négatif. Aussi, une compensation de 1 162 907 € a été versé au titre 2021 après application du coefficient correcteur.

L'enveloppe « Allocations compensatrices » d'un montant de 778 425 € se décompose de la façon suivante :

- Allocation compensatrice liée à la taxe foncière sur les propriétés bâties : 774 771 € dont 735 048 € au titre de l'exonération de 50% des locaux industriels
- Allocation compensatrice liée à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3 654 €.

Les recettes fiscales connaissent une évolution de + 0.6 % en 2021 correspondant à un montant de 126 118 €.

Numéro	DL220329-KK02	30/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

IV. LA GESTION DE LA DETTE

Au titre de 2021, la Ville d'Ilkirch-Graffenstaden n'a pas mobilisé d'emprunt.

A. STRUCTURE DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR TYPE DE TAUX ET REPARTITION DE L'ENCOURS SELON LA CHARTE GISSLER

Les contrats d'emprunt de la Ville comportent uniquement des taux fixes. Ainsi, l'intégralité de la dette de la Ville d'Ilkirch-Graffenstaden est classée A-1 en fonction des critères de la charte GISSLER, ce qui correspond au niveau le plus faible en matière de risque financier qu'une collectivité puisse rencontrer au niveau de la structure de sa dette.

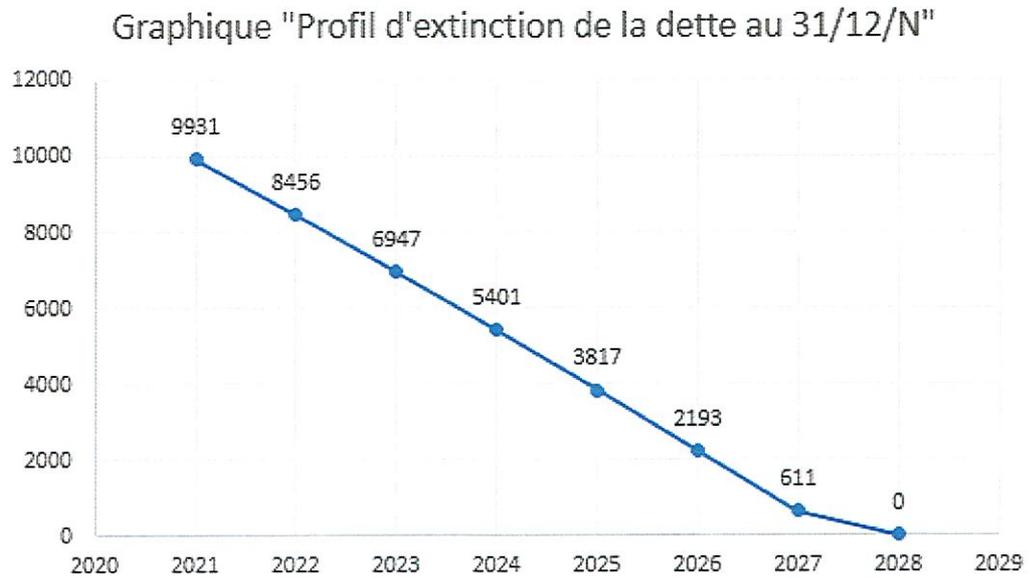
B. ANNUITE DE LA DETTE

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des annuités de la dette (intérêts et remboursement du capital) de 2021 à 2028.

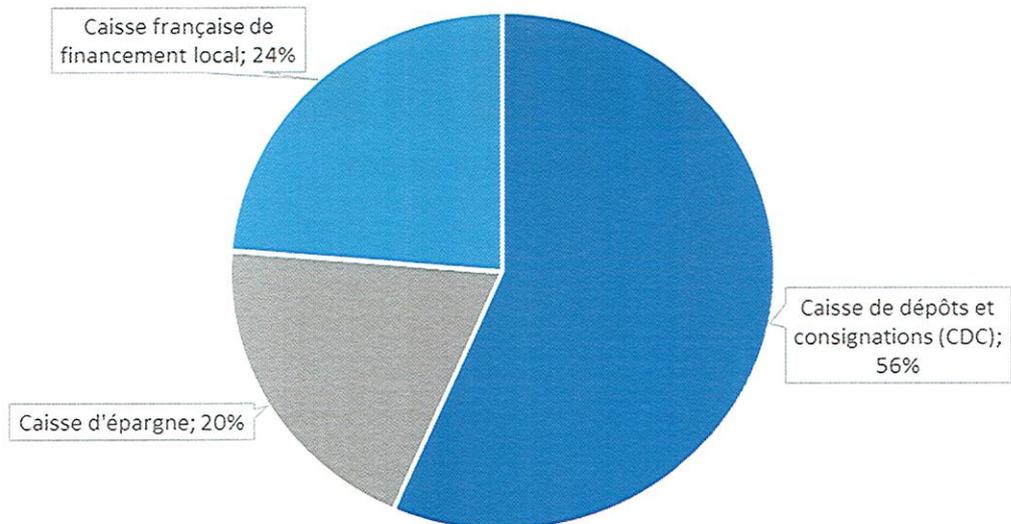
ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS au 31/12/N
2021	1 440 897,26	422 464,05	1 863 361,31	9 930 773,70
2022	1 474 433,70	367 409,98	1 841 843,68	8 456 340,00
2023	1 509 434,14	310 891,93	1 820 326,07	6 946 905,86
2024	1 545 962,73	252 845,71	1 798 808,44	5 400 943,13
2025	1 584 086,40	193 204,42	1 777 290,82	3 816 856,73
2026	1 623 875,03	131 898,16	1 755 773,19	2 192 981,70
2027	1 582 068,42	68 853,99	1 650 922,41	610 913,28
2028	610 913,28	14 099,89	625 013,17	0,00

Numéro	DL220329-KK02	31/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

C. PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE en k€ (HORIZON 2028)



D. REPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2021 PAR PRETEUR



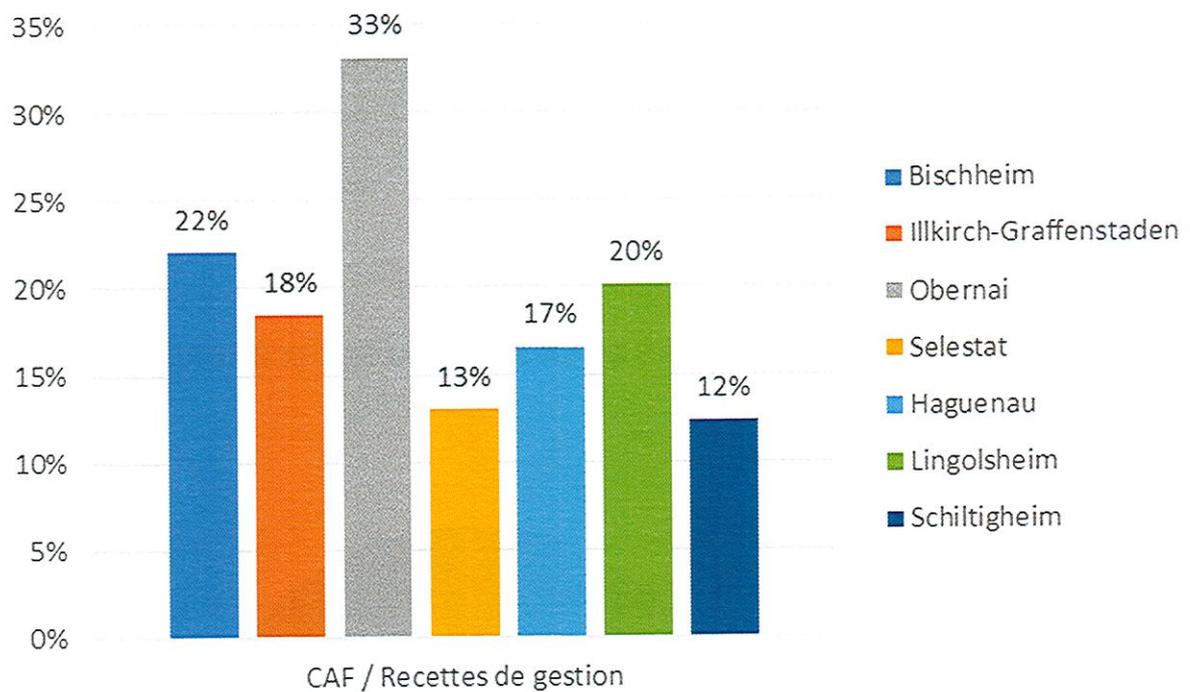
Numéro	DL220329-KK02	32/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

V. RATIO FINANCIERS

Comparaison des données de la Ville par rapport aux communes suivantes : Obernai, Bischheim, Lingolsheim, Sélestat, Schiltigheim, Haguenau

Données du compte administratif 2020 (Données du compte administratif 2021 non encore disponibles pour les autres communes)

➤ Ratio capacité d'autofinancement (CAF) / recettes de gestion

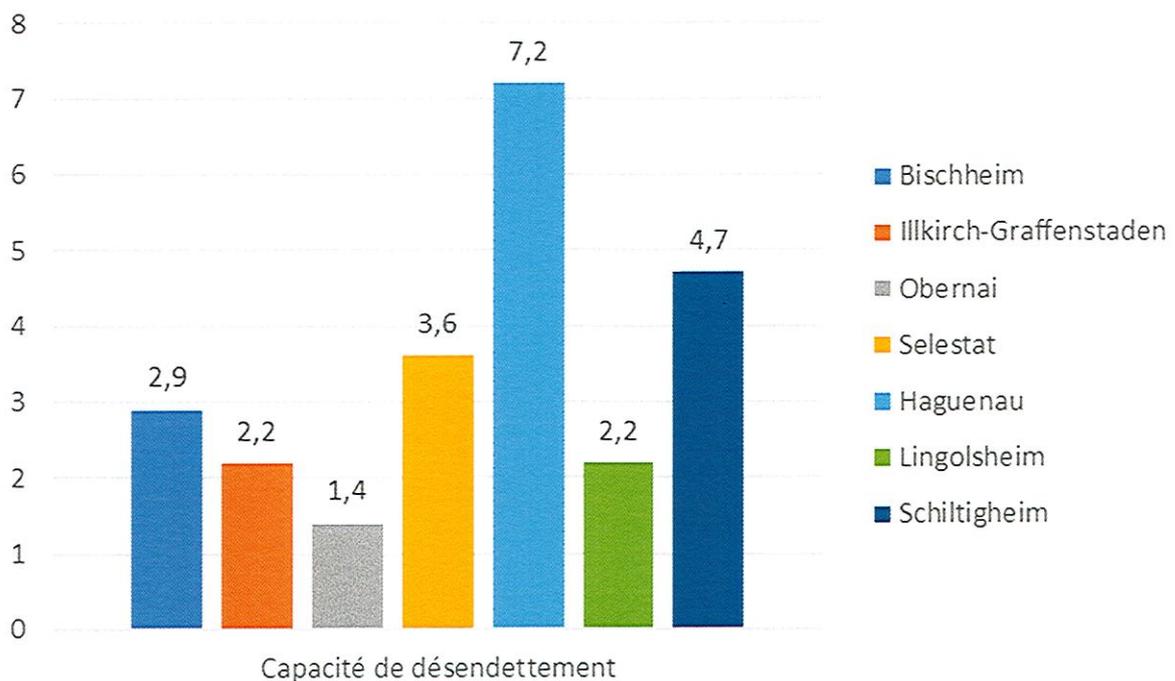


Numéro	DL220329-KK02	33/34
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

➤ Capacité de désendettement : encours de la dette / épargne brute

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théorique) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Le seuil critique de la capacité de remboursement se situe entre 11 et 12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans. La Ville présente une capacité de désendettement satisfaisante car très éloignée du seuil de vigilance de 10 ans.



Numéro	DL220329-KK02								
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires								34/34

Lexique :

CAF : Capacité d'autofinancement ou Caisse d'allocations familiales

CCAS : Centre communale d'action sociale

CDC : Caisse de dépôts et consignations

CEA : Collectivité européenne d'Alsace

CEJ : Contrat enfance jeunesse

CLSH : Centre de loisirs sans hébergement

CPAM : Caisse primaire d'assurances maladie

CSC : Centre socio-culturel

CTS : Compagnie des transports strasbourgeois

DBM : Décision budgétaire modificative

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

FCTVA : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

FEDER : Fonds européen de développement régional

FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique

FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources

LAPE : Lieu d'accueil parents enfants